

CINQ QUESTIONS AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS CANTONALES DU CANTON DE MONTLHERY

1. Le Conseil Général a inscrit à son budget une nouvelle route destinée à raccorder à la Francilienne la commune de Leuville-sur-Orge et en particulier une nouvelle zone d'activité de 11ha qui bordera la Francilienne sur environ 1 km. Plutôt que d'effectuer directement le raccordement de Leuville-sur-Orge à la Francilienne ou à la Nationale 20, le Conseil Général prévoit la construction d'une nouvelle route sur la commune de Longpont-sur-Orge selon une configuration très nuisante pour les habitants de cette commune et pour les espaces agricoles fragiles qui subsistent à cet endroit.

Si vous êtes élu, quelle position prendrez-vous à l'égard de ce projet ?

Une fois élu, quand et comment la ferez-vous officiellement connaître au Conseil Général ?

Je dois vous avouer que je ne connais pas précisément ce dossier mais je suis convaincu que les projets de ce type ne peuvent se réaliser sans une concertation avec les communes.

J'entends vos remarques sur les nuisances que ce projet risque d'apporter mais je vous retourne la question : face à ce projet, qui je pense ne date pas d'hier, quelles ont été les actions engagées par votre municipalité pour préserver la quiétude de votre quartier ?

2. Les rues et chemins qui traversent nos hameaux sont utilisés de plus en plus fréquemment par les automobilistes comme voies de délestage des grands axes que constituent la Francilienne et la Nationale 20. Cette circulation de transit est totalement démesurée par rapport à la capacité des voies communales traversées et dangereuse pour les habitants. Aucune concertation ne semble avoir lieu pour étudier ces problèmes de manière intercommunale ou à l'échelle du canton.

Si vous êtes élu, vous sentirez-vous concerné par ces problèmes ? Si oui, quelles seront vos propositions concrètes ?

Je suis convaincu que les circulations de transit aux heures de pointe n'ont rien à faire dans les centres villes.

Faut-il pour autant créer des déviations et des rocade pour chaque village ? Je n'en suis pas certain. Je pense peut-être qu'il serait plus judicieux d'aménager les cœurs de ville en zone piétonne ou en zone 30. Par expérience, cela favorise le commerce local, replace le piéton non plus comme une victime de l'automobile mais comme l'acteur principal du village.

3. Les espaces agricoles des coteaux de l'Orge et de la Sallemouille sont fragiles. Une fois abandonnés par l'agriculture, ces terrains deviennent souvent des friches à l'avenir incertain.

Si vous êtes élu, aurez-vous une politique de préservation des espaces naturels et agricoles dans ce secteur et si oui laquelle ?

Il m'apparaît indispensable de préserver les espaces naturels, agricoles et boisés pour les générations futures. Je compte donc engager d'une part des actions auprès de l'Etat afin de lever les emprises du projet C6 et de convertir l'ensemble de ces parcelles en coulée verte. Cet aménagement s'effectuerait sous la forme d'une promenade plantée (pour les marcheurs, les joggeurs et les promenades du dimanche) avec parcours de santé, pistes cyclables etc.....

Par ailleurs, il convient de cesser immédiatement les opérations de lotissements du type Kaufmann et Broad à 300.000 euros le pavillon. Ces opérations immobilières purement spéculatives ne répondent pas à la demande locale formulée par des jeunes couples, qui ont souvent grandi sur le canton et dont le prix au m² de ces logements constitue un critère d'exclusion évident.

La requalification économique des centres villages est une de mes priorités. Il convient à cet effet de densifier les cœurs de villes tant d'un point de vue de la création d'emplois tertiaires voire

artisansaux, que d'un point de vue du logement (réhabilitation et offres de logements de taille moyenne du studio au F3). J'insiste également pour que l'ensemble du stationnement résidentiel puisse s'effectuer en sous sol avec un gardiennage mutualisé.

4. Une étude réalisée en 1997 par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France (I.A.U.R.I.F.) à la demande de l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France caractérise les coteaux de Guiperreux d' « espace d'une grande qualité paysagère » et propose un projet concret de préservation et de mise en valeur. Aucune suite n'a jusqu'à présent été donnée à cette proposition et la majorité des terrains concernés sont aujourd'hui en friche.

Si vous êtes élu au Conseil Général, vous sentirez-vous concerné par ce projet ? Si oui, quelles seront vos propositions concrètes ? Proposerez-vous au Conseil Général une action pour faire aboutir ce projet ou une solution alternative ?

Je ne vous raconterai pas d'histoire, je ne connais pas votre projet mais je demeure à votre écoute pour vous rencontrer et vous soutenir puisque l'alternative que vous envisagez va dans le sens général des objectifs que je me suis fixé.

5. La Ville de Montlhéry a décidé d'acquérir 15 000 m² de terrain pour réaliser une aire d'accueil des gens du voyage et a parallèlement contribué au transfert dans cette zone d'autres caravanes jusqu'à présent installées route de Marcoussis. Le Maire de Longpont-sur-Orge vient de décider de s'associer en co-implantant à cet endroit sa propre aire d'accueil. Le regroupement ainsi organisé de gens du voyage sur un espace relégué au plus loin des activités des communes et destiné à être isolé à terme du reste du territoire de la commune de Montlhéry par l'autoroute C6, ou par ce qui pourrait lui être substitué, irait à l'inverse de la volonté d'insertion de ces communautés et créerait de fait un effet de ghetto. On peut par ailleurs s'interroger sur la superficie de la zone réservée à cet effet.

Avez-vous un avis sur ce sujet et, si vous êtes élu de notre canton, quelle politique aurez-vous au regard de l'insertion des gens du voyage et de leur accueil ?

Si vous désapprouvez la concentration décrite ci-dessus, quelle solution alternative concrète proposerez-vous ?

La question de l'accueil des gens du voyage est une épine dans le pied de chaque maire. Contraintes par les dispositions de la Loi Besson, toutes les communes de plus de 5.000 habitants doivent créer des aires d'accueil (1 place pour 1.000 habitants).

La création d'une aire à l'échelle intercommunale est une bonne chose, bien que dans le cas d'espèces que vous m'exposez, une aire de 15.000 m² me semble démesurée. Cependant j'attire votre attention sur :

- *D'une part la responsabilité de l'Etat, qui jusqu'à présent n'a pas démontré sa capacité à traiter prioritairement les demandes d'expulsion des gens du voyage sur des terrains aussi bien privés que publics. Comment alors inciter les communes à prendre des mesures d'accueil des gens du voyage qui sont reconnaissons le impopulaires auprès des électeurs et des entreprises, et coûteuses pour les finances locales.*
- *D'autre part création d'aires d'accueil de courts séjours (2 mois environ) ne répond pas aux besoins des grands rassemblements. Je pense donc à nouveau que l'Etat doit assumer la création dans chaque département d'une aire de 100 à 150 caravanes. Pourquoi pas sur les terrains militaires au sud du département ?*

Quoiqu'il en soit la véritable problématique sur les gens du voyage est bien de distinguer les populations nomades des familles quasi sédentarisées qui souhaitent vivre en caravanes sur des terrains souvent squattés. Sans légitimer aucunement leurs actions, je ne peux pas oublier que la scolarisation des enfants et leurs socialisation auprès de nos institutions est une de mes priorités.

J'espère avoir répondu le plus directement à vos propos. J'aurais apprécié que vous m'interpelliez sur la politique de rénovation des collèges, sur les transports en commun et le développement économique et de l'emploi.

A cet effet, je vous joins mon programme général d'actions pour le canton de Montlhéry.

De toute façon, de demeure à votre disposition.

Cordialement,

Stéphane COLOMBELLI
Candidat MRC Canton de Montlhéry